

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUIN 2017

N° 2017-07-07

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133
Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252
Présentes : 46
Exprimées par pouvoirs : 105
Total (mini 127) : 151

Quorum atteint

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteur de 6 voix)

Anne-Sophie RIGAULT

3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

34 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valery LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

PAGE | 1/2

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Contrat de ruralité du Sisteronais-Buëch – Partenariat Parc, Communauté de communes du Sisteronais Buëch

La Présidente expose :

La communauté de communes du Sisteronais-Buëch vient de remettre sa proposition de contrat de ruralité 2017-2020 à la préfecture des Hautes-Alpes. Il sera soumis au CGET pour validation avant sa signature fin juin. La Caisse des dépôts et consignations, la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, la chambre des métiers et de l'artisanat des Hautes-Alpes et le Parc naturel régional des Baronnies provençales sont sollicités pour être partenaire du contrat.

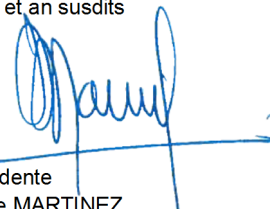
Le Bureau syndical du Parc a donné son accord de principe.

La Présidente propose que le Parc soit cosignataire du contrat de ruralité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ